

Procès-verbal de l'assemblée régulière de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 9 février 2009, à compter de 19h30 à la salle municipale du conseil de ville, 70, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs :
Claude Dufour, maire
Sylvain Charbonneau, conseiller
Luc Robitaille, conseiller
Georges Piché, conseiller
Réjean Corbeil, conseiller
Danielle Racette, directrice générale adjointe

ABSENTS

Jean-Claude Ratelle, conseiller
Angèle Doré Papineau, conseillère

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

21-02-09 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE

22-02-09 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2009

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance du 12 janvier, 2009, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la directrice générale adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par monsieur le conseiller Luc Robitaille et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2009, du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCES

23-02-09 ASSISES ANNUELLES 2009 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et appuyé par monsieur le conseiller Luc Robitaille et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Ferme-Neuve participe aux Assises 2009 de l'Union des Municipalités du Québec en inscrivant 3 participants.

QUE monsieur le maire Claude Dufour, les conseillers M. Georges Piché et Mme Angèle Doré-Papineau soient autorisés à participer à ce congrès avec leurs conjoints/es.

QUE les frais d'inscriptions des élus et les frais pour le gala des conjoints/es soient déboursés par la municipalité et que les frais de séjours, de repas et de déplacements soient remboursés sous présentation des pièces justificatives pour la période du 14 au 16 mai 2009.

QUE le directeur général soit autorisé à émettre des chèques pour avances aux membres du conseil qui en feront la demande.

ADOPTÉE

24-02-09 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE FERME-NEUVE

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par monsieur le conseiller Luc Robitaille et résolu à l'unanimité que madame Christine Mayer soit nommée représentante des citoyens à l'Office Municipal d'Habitation de Ferme-Neuve et son mandat est renouvelé pour un terme de 3 ans, soit du 13 mars 2009 au 12 mars 2012.

ADOPTÉE

25-02-09 INTERNET DANS LES RANGS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que Télébec Ltée offre le service internet haute vitesse dans le village de Ferme-Neuve ;

CONSIDÉRANT que ce service devrait être offert à tous les citoyens de la Municipalité peu importe l'endroit où ils se trouvent sur le territoire de Ferme-Neuve ;

CONSIDÉRANT qu'en 2009, ce service est considéré comme essentiel au développement des familles et aux commerces ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et appuyé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande à la Cie Télébec Ltée d'étendre son circuit internet haute vitesse dans les divers rangs de Ferme-Neuve;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au bureau du député, monsieur Sylvain Pagé afin d'obtenir son appui dans cette démarche.

ADOPTÉE

26-02-09 SIGNATURE DE CONTRAT – CONTRÔLEUR DES CHIENS

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat entre le contrôleur des chiens monsieur Jean Nicole et la Municipalité de Ferme-Neuve pour l'année 2009.

ADOPTÉE

27-02-09 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 89-1 (RELATIF AUX ANIMAUX)

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau appuyé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et résolu à l'unanimité;

QUE le règlement portant le numéro 89-1 et intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 89 relatif aux animaux» soit adopté tel que déposé par le directeur général.

ADOPTÉE

~~28-02-09~~

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2009 (SÉANCE DE CONSEIL)

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par monsieur le conseiller Luc Robitaille et résolu à l'unanimité;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2009, qui se tiendront le lundi (sauf les jours fériés, elle sera reportée au lendemain) et qui débiteront à 19h30 :

12 janvier	09 février
09 mars	14 avril (mardi)
11 mai	08 juin
06 juillet	14 septembre
13 octobre (mardi)	09 novembre
14 décembre	

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

~~29-02-09~~

ASSURANCES COLLECTIVES

(Délégation des pouvoirs pour la demande de soumission)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte la recommandation du Groupe financier AGA inc. de procéder à un appel d'offres pour son régime d'assurance collective ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Municipalité dans le cadre du regroupement de déléguer à l'une des Municipalités du regroupement les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres public ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Robitaille et appuyé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve délègue à la ville de Drummondville les pouvoirs nécessaires, afin de demander des soumissions pour le régime d'assurance collective de chacune des Municipalités formant le regroupement de l'Estrie-Montérégie et ce, par l'intermédiaire du Groupe financier AGA inc. agissant à titre de consultant expert en assurance collective.

ADOPTÉE

~~30-02-09~~

CENTRE COMMUNAUTAIRE PROJET « POLITIQUE DE LA RURALITÉ »

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie les démarches que le Centre Communautaire de Ferme-Neuve a entreprises dans le cadre de la « Politique nationale de la ruralité » en déposant leur projet de « Récupération et de transformation de matériaux de construction » à la Municipalité régionale de Comté d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

31-02-09 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 104 RÈGLEMENT CONSTITUANT UN FONDS POUR LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES.

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Robitaille, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et résolu à l'unanimité;

QUE le règlement portant le numéro 104 et intitulé «Règlement constituant un fonds pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques et décrétant l'imposition de droits aux exploitants de carrières et sablières situées sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve» soit adopté tel que déposé par le directeur général.

ADOPTÉE

32-02-09 SUBVENTION 2009 « LES AMS DE LA MONTAGNE »

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et résolu à l'unanimité;

QUE le montant de 12 500\$ soit versé mensuellement aux Amis de la Montagne à titre de subvention 2009 rétroactivement à janvier 2009.

ADOPTÉE

33-02-09 VERSEMENT DE SUBVENTION 2009 À PROMOSANTÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par monsieur le conseiller Luc Robitaille ;

QUE la subvention 2009 soit versée à Promosanté ;

QUE les versements soient effectués comme suit : 7,500\$ le 15 février, 7,500\$ le 15 mars 2009.

ADOPTÉE

34-02-09 CONTRAT DE CONCIERGERIE POUR L'HÔTEL DE VILLE ET LE GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'un appel par soumission a été fait dans les journaux pour le service de conciergerie pour l'Hôtel de Ville et le garage municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique a eu lieu le 22 janvier 2009 à la salle du conseil en présence du directeur général et de la directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT que parmi les offres des soumissionnaires reçus, les offres ont été jugées conformes par la direction générale;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions qui se détail comme suit ;

Jacquelin Brière	2009	28,063.75\$ (taxes en sus)
	2010	30,615.00\$ (taxes en sus)
Jean Nicole	2009	6,400.00\$ (non taxable)
	2010	7,200.00\$ (non taxable)
Édith Lachaine	2009	450.00\$ (non taxable)
	2010	450.00\$ (non taxable)
Dany Doré	2009	15,500.00\$ (taxes en sus)
	2010	16,792.00\$ (taxes en sus)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Piché et appuyé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et résolu à l'unanimité que le contrat pour le service de conciergerie soit accordé à « monsieur Jean Nicole » pour deux (2) ans répartis comme suit :

2009 du 01 février au 31 décembre,	6,400\$
2010 du 01 janvier au 31 décembre,	7,200\$

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat.

ADOPTÉE

35-02-09 COOPÉRATIVE DE SANTÉ PROJET « POLITIQUE DE LA RURALITÉ »

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par monsieur le conseiller Luc Robitaille et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie les démarches que le comité provisoire a entreprises dans le cadre de la « Politique nationale de la ruralité » en déposant leur projet de « Coopérative de santé de Ferme-Neuve » à la Municipalité régionale de Comté d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

36-02-09 SOIRÉE GALA « DOUBLE DÉFI »

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) billets pour la soirée gala « Double Défi » pour la pièce de théâtre (Les dix petits nègres) qui aura lieu le samedi 14 février prochain.

ADOPTÉE

37-02-09 ME ROGER RANCOURT, DOSSIER G. PICHÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par monsieur le conseiller Luc Robitaille et résolu à l'unanimité;

QUE Me Roger Rancourt soit mandaté à faire exécuter le jugement que la Municipalité a obtenu de la Cour du Québec envers madame Guylaine Piché afin de percevoir la totalité des taxes dues dans ce dossier;

QUE la somme de \$1,000.00 soit versée au Ministre des Finances à titre d'avance-frais au shérif, attendu que cette somme sera remise en priorité à même le prix de vente au même titre que les arrérages de taxes.

ADOPTÉE

38-02-09

**MANDAT À LA MRCAL MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS
D'URBANISME**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve mandate le service de l'aménagement de la MRCAL à entreprendre les modifications demandées par le service de l'urbanisme de Ferme-Neuve pour des modifications à apporter aux règlements numéro 21, 23 et 24.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION (règlement no 103)

Avis de motion est présentement donné par monsieur le conseiller Georges Piché qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, il y aura dépôt d'un règlement concernant la tarification relative aux demandes de modifications à la réglementation et au plan d'urbanisme.

39-02-09

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 32-1 RELATIF AUX DÉROGATIONS
MINEURES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil, appuyé par monsieur le conseiller Luc Robitaille et résolu à l'unanimité;

QUE le règlement portant le numéro 32-1 et intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 32 relatif aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme» soit adopté tel que déposé par le directeur général.

ADOPTÉE

40-02-09

RÉMUNÉRATION MEMBRE DU CCU

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve rémunère à compter janvier 2009 les membres non élus municipaux du comité consultatif d'urbanisme lorsqu'ils assistent à leur réunion du CCU;

QUE le montant de 25\$ pour leur présence aux réunions leur soit versé.

ADOPTÉE

41-02-09

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION
MINEURE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR SERGE DESJARDINS, 153 10^E
RUE, FERME-NEUVE LOT 3-52 AU CADASTRE DU CANTON DU VILLAGE,
ZONE COMO2**

Le maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Serge Desjardins et invite la population à se prononcer ;

Le directeur général fait rapport au Conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que le futur propriétaire a déposé une demande de dérogation afin de laisser, 1°) empiéter de 0.58 mètre le bâtiment principal et la galerie dans la marge avant (NORD), prescrite de 3 mètres, 2°) empiéter de 5.12 mètres le bâtiment principal dans la marge avant (OUEST), prescrite de 6 mètres, 3°) empiéter de 1.46 mètres le bâtiment principal dans la marge arrière (SUD), prescrite de 3 mètres, 4°) un empiètement futur d'un balcon sur la marge avant (OUEST) prescrite de 6 mètres, 5°) un empiètement futur d'un balcon sur la marge arrière (SUD) prescrite de 3 mètres, 6°) un empiètement futur d'un agrandissement de 1.39 mètres sur la marge arrière (SUD) prescrite de 3 mètres, comme le prévoit le règlement de zonage numéro 23 et tel qu'indiqué sur le certificat de localisation préparé par monsieur Normand Gobeil, arpenteur-géomètre, en date du 16 décembre 2008, enregistré sous le numéro de minute 1223, et démontrant les mesures;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 21 janvier 2009, portant le numéro CCU-03-01-09;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau d'accepter, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Serge Desjardins, afin de permettre une dérogation pour autoriser 1°) l'empiètement de 0.58 mètre le bâtiment principal et la galerie dans la marge avant (NORD), prescrite de 3 mètres, 2°) l'empiètement de 5.12 mètres le bâtiment principal dans la marge avant (OUEST), prescrite de 6 mètres, 3°) l'empiètement de 1.46 mètres le bâtiment principal dans la marge arrière (SUD), prescrite de 3 mètres, 4°) l'empiètement futur d'un balcon sur la marge avant (OUEST) prescrite de 6 mètres, 5°) l'empiètement futur d'un balcon sur la marge arrière (SUD) prescrite de 3 mètres, 6°) l'empiètement futur d'un agrandissement de 1.39 mètres sur la marge arrière (SUD) prescrite de 3 mètres, pour l'immeuble situé au 153, 10^e Rue à Ferme-Neuve, et portant le numéro de lots 3-52, au cadastre du Village, au cadastre officiel du Québec, zone COM 02.

ADOPTÉE

42-02-09

RÈGLEMENT D'EMPRUNT #34 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Robitaille et appuyé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte le règlement d'emprunt et l'annexe « A » de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre portant le numéro 34.

ADOPTÉE

43-02-09

TRAVAUX 2009 DANS LE CADRE DU TRANSFERT SUR LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux Municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil et appuyé par monsieur le conseiller Luc Robitaille et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coût de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux de 2009 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions ;

QUE la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE

44-02-09

BUDGET D'OPÉRATION DES AMS DE LA MONTAGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité accepte pour dépôt le budget d'opération pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2009 des Amis de la Montagne.

Il est de plus résolu que le but recherché par la Municipalité en demandant un budget d'opération, est la réduction pour 2009 de la marge de crédit (caution municipale) à \$140 000\$.

ADOPTÉE

45-02-09

ACCIDENTS SUR LA ROUTE 117

ATTENDU qu'une dizaine de personnes ont perdu la vie sur la route 117 depuis le début de l'année 2009;

ATTENDU que ces mortalités mettent en cause l'état actuel de la route et aussi son entretien;

ATTENDU que diverses municipalités ont signifié aux autorités du ministère des Transports que l'entretien était déficient;

ATTENDU les démarches entreprises par SOS 117, groupe dont fait partie la MRC d'Antoine-Labelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau appuyé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité d'interpeller les autorités du ministère des Transports et de leur demandé formellement :

- D'améliorer l'entretien hivernal sur la route 117;
- D'accélérer le processus devant mener à une réfection majeure de la route 117;

Il est de plus résolu de dénoncer auprès des autorités du ministère des Transports du Québec le manque d'entretien général des routes du MTQ sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, soit les routes 309, 321 et 311 et à cette fin, de modifier, s'il y a lieu, les exigences dans les futurs cahiers des charges et dans les règles administratives.

Il est enfin résolu de demander également une amélioration majeure à la route 309 par la construction de voies de dépassement.

ADOPTÉE

46-02-09

PARC RÉGIONAL

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 162-06-08 adoptée par la municipalité de Ferme-Neuve, par laquelle elle demande à la MRC d'Antoine-Labelle d'enclencher le processus de création d'un parc régional dans le secteur de la montagne du Diable (Mont Sir Wilfrid-Laurier);

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Antoine-Labelle à adoptée les résolutions MRC-CC-8970-08-08 et MRC-CC-9007-09-08 par lesquelles la MRC se dit d'accord à la création du dit parc et déclare son intention de le faire;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une rencontre préliminaire le 9 février 2009, ayant réuni divers intervenants locaux, régionaux et gouvernementaux et où il a été convenu de délimiter un territoire devant devenir le parc régional;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Corbeil, appuyé par Monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau et résolu à l'unanimité :

D'accepter la délimitation du futur parc régional correspondant au secteur du Mont-Sir-Wilfrid-Laurier (Montagne du Diable), comme étant l'affectation de récréation, conservation décrite dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et dans les règlements d'urbanisme des municipalités de Ferme-Neuve et de Mont-Laurier.

Il est également résolu d'intégrer éventuellement à ce parc d'autres pôles à déterminer plus tard.

Il est enfin résolu de demander à la MRC d'Antoine-Labelle d'adopter une résolution analogue et de la transmettre aux autorités du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) aux fins de poursuivre la démarche de création dudit parc.

ADOPTÉE

47-02-09

APPUI COOPÉRATIVE DE SANTÉ

Il est proposé par monsieur Georges Piché, appuyé par M. Réjean Corbeil et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Ferme-Neuve accorde son appui à la mise en place d'une coopérative de santé sur son territoire, et nomme monsieur le maire, Claude Dufour et monsieur le conseiller, Réjean Corbeil à titre de représentants de la Municipalité pour siéger sur leur comité.

ADOPTÉE

COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION DES DÉPENSES 2008

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, la directrice générale adjointe est dispensée d'en faire lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil appuyé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer des dépenses 2008 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	50 512,28 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

FOURNISSEURS	MONTANT
ANDRÉ MEILLEUR ÉLECTRICIEN INC.	577,19 \$
ANDRÉ MEILLEUR ENR.	186,47 \$
ASSOCIATION HOCKEY MINEUR FERME-NEUVE	2 472,50 \$
CLUB CORPORATIF INTERNATIONAL INC.	94,81 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE F-N	676,00 \$
COUSROL, GHISLAIN	73,26 \$
DL SOLUTIONS INFORMATIQUES INC.	489,89 \$
ENSEIGNES ALEX NÉON	2 356,16 \$
GARAGE D & A BEAUREGARD INC.	283,77 \$
GAUSSIRAN MICHEL	65,33 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 856,91 \$
JOURNAL LE CHOIX D'ANTOINE-LABELLE	112,88 \$
LAURIN GENEVIEVE	422,27 \$
LEBLANC PAULINE	15,11 \$
MAX MEILLEUR & FILS Ltée	6,87 \$
MORIN DENIS	5,63 \$
PRÉVOST HERMÉNÉ GILDE	5,62 \$
TÉLÉBEC LTÉE	13,49 \$
BEAUCHAMP, JEAN-MARC	196,17 \$
CLAVEL, JANICK / CLAVEL RICHARD	262,57 \$
CLUB CORPORATIF INTERNATIONAL INC.	26,69 \$
DUPUIS, JEAN-GILLES / PICHÉ MADELEINE	134,31 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 634,79 \$
LALANDE, SYLVAIN	110,86 \$
MEILLEUR, GILBERT / RITCHIE, NOELLA	43,77 \$
MILLETTE, JEAN-MARIE	7,96 \$
MORIN, FRANCINE	271,62 \$
OUELLETTE, CLAUDE-MARIE	81,79 \$
OUELLETTE, MANON	194,67 \$
SABOCA INC.	14,55 \$
SANCHE, MICHEL / LACHAINE ANNICK	211,26 \$
THERIEN, FRANCINE	168,70 \$
TÉLÉBEC LTÉE	3 096,26 \$
CHEVALIERS DE COLOMB	300,00 \$
HYDRO-QUÉBEC	9 543,83 \$
BIO-SERVICES INC.	337,63 \$
AIR LIQUIDE CANADA INC.	151,49 \$
LACHAINE, JOEL	444,74 \$
STELM	1 531,15 \$
USINAGE MOBILE MICHEL CHARBONNEAU	1 077,96 \$
OUELLETTE, ANDRÉ	350,00 \$
PAPETERIE 2000 INC.	71,94 \$
LAFONTAINE, ROMAIN	7 006,00 \$
CAMÉRA EXPERT	141,09 \$
BARBE ET ROBIDOUX	3 860,33 \$
BUREAUTECH LAURENTIDES INC.	81,75 \$
DICOM EXPRESS INC.	38,94 \$
BODYCOTE CANADA INC.	56,44 \$
INNOV SYSTÈMES DE SÉCURITÉ	2 660,61 \$

LES AMÉNAGEMENTS FERME-NEUVE	3 950,64 \$
CRE LAURENTIDES	1 693,13 \$
CLUB PATINAGE ARTISTIQUE F-N	45,00 \$
TOTAL :	50 512,80 \$

ADOPTÉE

49-02-09

COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION DES DÉPENSES 2009

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Corbeil appuyé par monsieur le conseiller Luc Robitaille et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer des dépenses 2009 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	168 993,77 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

FOURNISSEURS	MONTANT
LES AMIS DE LA MONTAGNE	12 500,00 \$
TÉLÉBEC LTÉE	136,24 \$
HYDRO-QUÉBEC	5 218,99 \$
COMITÉ DES FÊTES	3 000,00 \$
ALIMENTS HUMPTY DUMPTY	148,99 \$
ALLIANCE MOBILITE BELL	280,05 \$
AMEUBLEMENT C. PARENT	146,68 \$
ARÉO-FEU LTÉE	4 736,20 \$
ASS. DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUEBEC	937,53 \$
ATELIER D'USINAGE MONT-LAURIER	383,78 \$
ATPA	230,00 \$
AVENSYS	166,01 \$
BOURGEOIS MARIO	31,50 \$
BRADCO LTÉE	219,60 \$
BRIÈRE JACQUELIN	282,18 \$
CAMÉRA EXPERT	26,51 \$
CENTRE D'HYGIÈNE DES HAUTES-LAURENTIDES	336,19 \$
CHARBONNEAU JEAN-LUC	71,00 \$
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DR PIERRE HÉROUX	163,56 \$
CLOUTIER JOSEPH & FILS	1 836,37 \$
CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE	3 612,00 \$
DICOM EXPRESS INC.	59,11 \$
DISTRIBUTION RICHARD NADEAU	14,50 \$
DISTRIBUTION SBC INC.	233,87 \$
DORÉ SERGE	34,20 \$
EMBOUTEILLAGE COCA-COLA	285,16 \$
ENTREPRISES LUC FALARDEAU	489,51 \$
EXTINCTEURS DES HAUTES-LAURENTIDES	44,99 \$
FERRONNERIE MEILLEUR 2001	351,54 \$
FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRE	36,00 \$
GARAGE D & A BEAUREGARD	4 068,51 \$
GARAGE FERME-NEUVE	6,67 \$
GARAGE MARCEL LARENTE	3 133,06 \$
GRHMQ	250,00 \$
GROUPE CCL	1 079,86 \$
GUIDE TOURISTIQUE DES HAUTES-LAURENTIDES	3 487,84 \$
INNOV SYSTÈMES DE SÉCURITÉ	118,52 \$
ITT W & WW	250,58 \$
JOURNAL L'ÉCHO DE LA LIÈVRE	334,98 \$
JOURNAL LE CHOIX D'ANTOINE-LABELLE	120,78 \$

JULES ST-PIERRE LTÉE	542,57 \$
LA CAPITALE ASSURANCE-GESTION PATRIMOINE	14 478,34 \$
LACHAINE ANDRÉ	80,00 \$
LACHAINE JOEL	297,04 \$
LAPLANTE YANNICK	65,70 \$
LARENTE CARMEL	34,20 \$
LEGAULT BENOIT	34,20 \$
LES AMÉNAGEMENTS FERME-NEUVE LTÉE	1 316,88 \$
LOCATION LOUIS-ANDRÉ PELLETIER	613,20 \$
LUSSIER DAVID	105,00 \$
MAISON SANITAIRE LAURENTIDES	202,73 \$
MARCHÉ J. LEBLANC	362,20 \$
MINISTRE DES FINANCES	313,79 \$
MOBILONDE INC.	14 578,99 \$
MSJ LES MACHINERIES SAINT-JOVITE INC.	65,34 \$
MÉTAL GOSSELIN LTÉE	395,06 \$
NICOLE JEAN	325,00 \$
QUELLETTE MATHIEU	34,20 \$
QUELLETTE TVON	25,00 \$
PAPETERIE 2000 INC.	450,10 \$
PAPINEAU MICHEL	884,04 \$
PAPINEAU STÉPHANE	18,00 \$
PAQUETTE JOCELYN	99,90 \$
PHARMACIE DELOMBAERDE & DUVAL	7,18 \$
PICHÉ GEORGES	63,00 \$
PILON SPORTS	187,59 \$
PIÈCES D'AUTOS LÉON GRENIER	480,13 \$
QUEVILLON YANNCIK	34,20 \$
RANCOURT ROGER ME	115,98 \$
REMORQUES M & M INC.	70,93 \$
RESTAURANT AU COIN DU SPORTIF	115,36 \$
RESTAURANT AU DIABLE VERT	26,66 \$
ROBITAILLE CONSTANT	34,20 \$
RONDOR	275,00 \$
ROULEMENT A BILLES INC.	253,15 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE DÉCHETS	67 318,71 \$
SCIES À CHAINES FERME-NEUVE	212,00 \$
SLUSH PUPPIE CANADA INC.	460,11 \$
SOCAN	629,95 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	456,80 \$
TRANSPORT RÉGION MONT-LAURIER	12 505,41 \$
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	1 562,87 \$
TOTAL :	168 993,77 \$

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

50-02-09

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Charbonneau appuyé par monsieur le conseiller Luc Robitaille de clore l'assemblée à 21H00.

ADOPTÉE

 CLAUDE DUFOUR,
 Maire

 DANIELLE RACETTE,
 Directrice générale adjointe